

Plan inclusion et diversité

Grande université populaire implantée au cœur du Grand Paris, l'université Paris 8 est reconnue comme un des grands acteurs français d'enseignement supérieur dans le domaine des arts et des sciences humaines et sociales.

Avec sa nouvelle identité d'université des créations, elle porte une vision basée sur la réponse aux enjeux contemporains par des approches créatives, alternatives, critiques, innovantes, inclusives et solidaires en matière de formation et de recherche.

Fortement engagée pour répondre aux défis actuels, elle favorise des liens étroits entre le monde académique et la société civile à toutes les échelles qui permettent l'émergence d'approches et de projets innovants.

En 2023-24, Paris 8 compte 21 927 étudiant.e.s, 1 034 enseignant.e.s et 734 personnels administratifs.

Le profil de l'université en matière d'inclusion et de diversité

Une implantation sur un territoire spécifique du Grand Paris

A l'échelle de la région Île-de-France, Paris 8 est très attractive puisqu'environ 80% de ses étudiants sont domiciliés dans tous les départements de la région.

L'université est implantée au nord du Grand Paris, dans le département de la Seine-Saint-Denis, l'un des plus défavorisés de France. En effet, selon l'INSEE, en 2022, 17,7% de la population résidant en Seine-Saint-Denis vivait sous le seuil de pauvreté (moins de 940 euros par mois). Actuellement, un quart des étudiants de l'université résident dans ce département. Si le territoire est historiquement marqué par cette réalité, il est aussi en mutation rapide avec de nombreuses opportunités pour lesquelles l'université est un acteur important. Par exemple, Paris 8 est membre fondateur du Campus Condorcet, *cluster* de recherche en sciences humaines et sociales de niveau mondial implanté à Aubervilliers. Par ses projets ou ses réseaux, l'université a donc pour ambition forte d'agir en faveur de l'inclusion des étudiants dans des projets phares.

De même, la dynamique territoriale engendrée par l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 est très forte et a concouru à requalifier fortement le territoire de la Seine-Saint-Denis. Par sa contribution à un tel événement en tant qu'acteur du territoire, Paris 8 avait aussi pour ambition de faire bénéficier à tous ses étudiant.e.s et ses personnels des opportunités produites (accès aux nouveaux équipements sportifs, logements, etc).

Une université internationalisée

Paris 8 est très internationalisée et attractive puisqu'elle accueille tous les ans près de 6000 étudiants européens et internationaux hors programmes d'échanges (soit 25,5% de l'effectif total en 2024/2025), représentant 136 nationalités différentes.

L'université développe une stratégie européenne et internationale basée sur l'accroissement des mobilités et des projets pour tous les publics et sur l'amélioration de leur impact. Ainsi, chaque année, l'université organise ou finance la mobilité de 361 étudiants en Europe ou à l'international et accueille plus de 370 étudiants européens et internationaux dans le cadre de multiples programmes d'échanges. En 2025-26, 49 enseignants et administratifs d'universités partenaires ont été reçus à des fins d'enseignement, de formation ou de recherche et 55 personnels sont partis en mobilité internationale pour enseigner, former, participer à des colloques, etc.

Elle dispose de 379 accords Erasmus+ par discipline ou de coopération bilatérale avec des universités implantées dans 61 pays. En outre, Paris 8 propose 12 diplômes en partenariat international et porte actuellement une dizaine de projets européens et internationaux.

Depuis 2020, Paris 8 coordonne l'université européenne *European Reform University Alliance* (ERUA), dont sont aussi membres 8 autres institutions d'enseignement supérieur européennes : l'université de la Mer Egée (Grèce), la Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie), l'université SWPS (Pologne), l'université de Macerata (Italie), l'université Las Palmas de Gran Canaria (Espagne), l'université de la Viadrina (Allemagne) et l'université MRU (Lituanie). Elle a pour objectif de rapprocher les universités membres en matière de formation et de recherche grâce à des projets communs structurants et à des mobilités de tous types (physiques, virtuelles et hybrides) pour tous les acteurs de l'université (étudiant.e.s et personnels). ERUA a été renouvelée en 2023 et a notamment permis d'organiser plus de 1000 mobilités tout type et tout public entre 2020 et 2025, contribuant fortement au développement des mobilités à des fins de formation, d'enseignement ou dans le cadre des diplômes.

Pour faire face à ses enjeux sociaux et territoriaux, l'université Paris 8 s'est engagée à mener une politique inclusive forte en accord avec ses valeurs et sa politique d'établissement en faveur de tous les membres de sa communauté universitaire, étudiant.e.s et personnels, quels que soient leurs statuts. La stratégie européenne et internationale de l'université doit servir cette ambition de toucher et de s'adresser en particulier aux publics avec moins d'opportunités (étudiant.e.s et personnels) ou éloignés de la mobilité et de projets innovants.

Une université engagée dans le soutien des publics avec moins d'opportunités et la lutte contre les discriminations

- L'accompagnement social des étudiant.e.s et des personnels

L'université compte 29 % d'étudiant.e.s boursiers en 2024-25. Elle dispose d'une direction de la vie étudiante chargée notamment de l'accueil et de l'accompagnement social des étudiants dans tous les aspects de leur vie quotidienne afin de favoriser leur réussite, en ciblant plus spécifiquement les publics les plus fragiles. L'offre de service est très large et concerne l'aide à la recherche de logement étudiant, l'accompagnement en matière de handicap et de santé, l'accompagnement au numérique ou encore l'attribution d'aides d'urgence aux publics les plus fragiles.

En ce qui concerne les personnels, la direction des personnels, des emplois, de la formation et de l'action sociale (DIPEFAS) et notamment le pôle qualité de vie et santé au travail (incluant l'action sociale) accompagne de nombreux agents dans l'accès aux logements

sociaux et le versement de prestations spécifiques et aides sociales. En moyenne, environ 230 dossiers ouvrant droit à des aides sont traités tous les ans.

- L'accompagnement des étudiants et personnels en situation de handicap

Paris 8 est engagée dans une politique d'inclusion des étudiant.e.s et des personnels en situation de handicap ou d'affectation de longue durée. L'université s'engage à les accompagner dans leur parcours pédagogique ou professionnel par tous les moyens nécessaires (aménagement appropriés de leur temps ou de leurs conditions d'études ou de travail, accompagnement social et psychologique, etc.). La signature d'une première convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en 2018, puis ses renouvellements en 2022 et 2026, ont été l'occasion de définir des axes à privilégier pour la mise en œuvre de cette politique et des actions visant à garantir le maintien dans l'emploi ou la formation. De même, des partenariats ont été noués avec plusieurs acteurs du secteur du handicap. Cet engagement s'est concrétisé avec la création du schéma directeur handicap en 2019. Enfin, la direction de la vie de campus a récemment intégré le pôle handicap dédié à l'amélioration et l'approfondissement de l'accompagnement des étudiant.e.s concerné.e.s.

Aujourd'hui, les services de l'université accompagnent plus de 400 étudiants en situation de handicap ou d'affectation de longue durée. On compte également qu'environ 3% des personnels sont en situation de handicap et accompagnés par le pôle qualité de vie et santé au travail.

Enfin, l'université propose des formations innovantes et transversales sur le handicap et l'inclusion comme des masters spécialisés et rares :

- Master technologies et handicap (sciences, technologies, santé) ;
- Licence sciences du langage, spécialisation linguistique des langues des signes ;
- Master interprétation langue des signes française / français (sciences du langage) ;
- Master linguistique, acquisition, langues vocales et langues des signes (sciences du langage) ;
- Diplôme de premier cycle universitaire (DPCU) de formateur de langue des signes française.

- L'accueil des universitaires en danger, des exilés et des réfugiés

Paris 8 illustre également sa politique d'inclusion et de diversité par la mise en place de nombreuses actions en matière d'accueil des exilés, réfugiés, demandeurs d'asile ou étudiant.e.s et chercheurs en danger. Ainsi, l'université reçoit tous les ans des étudiant.e.s doctorant.e.s et chercheurs menacé.e.s dans leur pays dans le cadre du programme national PAUSE porté par le Collège de France, 20 depuis 2017 (8 en 2023-2024) De même l'université offre des formations, (notamment de français langue étrangère-FLE) aux réfugié.e.s dans le cadre de diplômes universitaires (DU-Passerelle de FLE pour étudiant.e.s en exil en insertion universitaire) ou d'actions innovantes comme le programme d'accueil langues et savoirs pour étudiant.e.s en situation d'exil (PALSSE). Enfin, depuis 2022, elle participe au programme UNIV'R (couloirs universitaires) en partenariat avec le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) pour l'accueil d'étudiants réfugiés en master (2 depuis 2022-2023). En octobre 2023, Paris 8 a aussi organisé une semaine de soutien à l'Ukraine et, depuis février 2024, des événements scientifiques et artistiques face à la guerre à Gaza (Moments Palestine). Paris 8 a coordonné

de 2022 à 2024 un projet de partenariat de coopération Erasmus+ [AGILE : Higher Education resilience in refugee crises](#).et depuis début 2026, EGAL-I : Fostering socio-academic inclusion, innovation and justice for refugee students.

- Un engagement revendiqué contre toutes formes de discrimination et de violence

L'université compte 66% d'étudiantes et 55% de personnels femmes tous statuts confondus. Paris 8 est un acteur très engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et les violences sexistes et sexuelles. La nouvelle présidence de l'université a nommé des chargé.e.s de mission Handicap, Egalité femmes-hommes, Chercheurs en exil, Libertés académiques. De même, Paris 8 est depuis longtemps pionnière sur certaines questions, notamment en ayant été la première université française à avoir créé un département d'études du genre. Elle propose actuellement une offre de formation en pointe sur ces questions et notamment :

- Master études sur le genre ;
- Master médias et rapports sociaux de classe, race, genre (communication) ;
- Master diversités et discriminations (sciences politiques) ;
- Diplôme universitaire Violences faites aux femmes ;
- Diplôme universitaire Formation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Paris 8 organise aussi de nombreuses journées d'études, des actions de sensibilisation ainsi que des formations pour tous les acteurs et actrices de la communauté universitaire (exemple : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, semaine olympique et paralympique, journée de mobilisation *Femme, Vie, Liberté* en soutien aux femmes Iraniennes en lutte, journée internationale du droit des femmes, etc.).

Le plan d'action

Les objectifs

En fonction de ce profil et de la diversité des actions déjà menées, l'université s'engage à développer ce plan d'action pour renforcer sa politique en matière d'inclusion et de diversité et mieux faire bénéficier les publics cibles des opportunités en matière de mobilités européennes et internationales. En ce qui concerne les étudiant.e.s, il s'agit de cibler celles et ceux qui sont le plus éloigné.e.s des opportunités de mobilités, afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances et une insertion professionnelle réussie et à forte valeur ajoutée à l'issue de leur parcours de formation à Paris 8.

Pour les personnels, il s'agit aussi d'identifier les publics les plus éloignés des mobilités en matière de formation, de les informer et les accompagner pour améliorer leurs compétences professionnelles et linguistiques par le partage d'expérience et/ou les formations.

Le plan s'attache à lever les freins à la mobilité en développant une meilleure connaissance interne des publics potentiellement bénéficiaires, en améliorant la sensibilisation et en accompagnant tous les publics-cibles tout au long des processus de mobilité.

Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à l'Union Européenne et à ses valeurs auprès de tous les publics.

A travers ce plan, l'université a donc pour objectif d'augmenter le nombre de bénéficiaires de la mobilité et d'en améliorer qualitativement l'accompagnement et la prise en charge.

Les publics-cibles

Le plan pour l'inclusion et la diversité cible 4 publics prioritaires :

1. Les personnes en situation de handicap (étudiants et personnels). Le public cible représente entre 400 et 500 personnes chaque année à l'université (environ 1,8% des effectifs).
2. Les personnes habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR). Même si l'Île-de-France ne compte que très peu de zones de revitalisation rurales, entre 400 et 500 personnes résidant dans des communes classées seront ciblés par ce plan (environ 2,7% des effectifs de l'université).
3. Les personnes habitant à une adresse classée quartier prioritaire de la ville. L'université Paris 8 est elle-même implantée dans un quartier prioritaire de la ville de Saint-Denis (le quartier Langevin-Lavoisier-Tartres-Allende).
 - sur les 18 500 étudiants de Paris 8 vivant en Île de France, environ 4 000 présentent une adresse correspondant à un quartier prioritaire de la ville (QPV), soit 21% de l'effectif global,
 - si on se focalise sur le seul département de Seine-Saint-Denis, ce pourcentage passe à 44%, soit environ 2500 de nos étudiant.e.s vivant en QPV.
4. Les étudiant.e.s bénéficiaires des bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7. En 2024-2025, leur nombre était de 1414 soit quasi 7% de l'effectif total de l'université.

Au total, le plan s'adresse donc à plusieurs milliers de bénéficiaires potentiels à l'échelle de l'université et près de 25% de son effectif global.

Les actions menées

Avant les mobilités

1. Fédération des acteurs internes dédiés à l'accompagnement des publics-cibles ou particulièrement actifs : service des relations et de la coopération internationale (SERCI), service handicap, direction de la vie de campus et direction des personnels. Il s'agit de les sensibiliser aux opportunités du programme Erasmus+ et notamment aux mobilités, afin qu'ils puissent identifier, informer, orienter et accompagner les bénéficiaires potentiels.
2. Mise en place d'une communication à l'échelle de l'université intégrant la dimension inclusion et diversité de manière explicite (réunions d'informations, rencontres individuelles, appels à candidature). Une coordination avec le service communication et les référents internationaux des unités de formation et de recherche (UFR) / départements est essentielle pour faire connaître les opportunités auprès des publics-cibles.
3. Garantie d'un accueil adapté aux profils des bénéficiaires dans les établissements partenaires en Europe. Pour cela, il s'agit d'identifier des partenaires de l'université pouvant garantir une qualité d'accueil au niveau attendu et adapté aux profils spécifiques. Le cas échéant, des négociations d'accords inter-

établissements spécifiques ou nouveaux pour l'accueil de certains publics-cibles sont menées, notamment en matière de handicap.

4. Les bénéficiaires sont identifiés et sélectionnés avec les services compétents de l'université. Il est important d'intégrer de nouveaux critères de sélection des bénéficiaires de projets/mobilités pour prioriser les publics-cibles.
5. Accompagnement des bénéficiaires dans la procédure pédagogique et administrative de mise en œuvre des mobilités. Ces actions sont spécifiquement mises en œuvre par le SERCI et les référents internationaux et enseignants des différents départements/UFR. Des agents dédiés à l'accompagnement des mobilités sont sensibilisés à l'accompagnement de publics spécifiques.
6. Une qualité d'échanges d'informations en amont sur les profils des bénéficiaires et leurs spécificités est menée avec les établissements d'accueil en Europe, dans le respect des règles de confidentialité et du RGPD.
7. Une flexibilité dans le versement de fonds est appliquée avant le départ pour s'adapter aux profils des bénéficiaires (budgets prévisionnels, contractualisation, système d'avances de versement de bourses aux bénéficiaires) dans le respect des règles budgétaires et comptables applicables et celles du programme Erasmus+ (supplément financier, prise en charge aux frais réels lorsque cela est applicable). Le cas échéant et en fonction des profils, la prise en charge des opérations concrètes (réservation du logement et des titres de transport, recrutement de personnels accompagnants le cas échéant, achat de matériel spécifique) est par les services compétents de l'université (SERCI, service handicap, Direction des personnels).
8. Assurer une préparation au départ, en particulier en matière linguistique et d'interculturalité. Dans le cadre de l'université européenne ERUA, des outils sont en développement afin d'assurer cette préparation sous forme de formations, en coordination interne, notamment avec le service de la formation des personnels et le centre de langues de l'université.

Pendant les mobilités

1. Les bénéficiaires des mobilités disposent de référents au sein de l'université Paris 8 : au SERCI, dans les UFR/départements (enseignant.e lorsqu'il s'agit d'un.e étudiant.e en mobilité apprenante) et/ou au sein d'un service particulièrement compétent le cas échéant (service handicap, action sociale, direction de la vie de campus, etc.) pendant la mobilité. Le SERCI dispose notamment de 7 agents à temps plein dédiés à la mise en œuvre des mobilités pour tous les publics. Fort de leur expérience, ils assurent l'accompagnement en cours de mobilité et à distance et s'assureront de la qualité de la mise en œuvre des mobilités (attestations, contrats, justificatifs, etc.).
2. L'université Paris 8 pourrait demander, en fonction des profils des bénéficiaires, à ce qu'un accompagnement spécifique et adapté soit assuré dans les établissements d'accueil. Il s'agira notamment de s'assurer que les bénéficiaires soient bien intégrés dans la vie de l'établissement d'accueil, que les termes des contrats pédagogiques soient bien respectés par toutes les parties pour que les mobilités soient valorisées/reconnues dans le cadre du diplôme ou un cadre professionnel au retour.
3. Paris 8 assure un accueil spécifique pour des publics similaires venant d'autres universités en Europe, en réciprocité. De la même manière, des référent.e.s au SERCI accompagnent les bénéficiaires en matière de logement, de démarches pédagogiques

et administratives internes à l'université et d'accès aux droits, le cas échéant. De même, Paris 8 propose aux étudiant.e.s en mobilités une participation au stage intensif en français langue étrangère et à des événements culturels. Enfin, les étudiant.e.s et personnels reçu.e.s participent à des activités proposées par l'université (associatives, sportives, culturelles notamment).

Après les mobilités

1. Rappel systématique aux bénéficiaires de mobilités de compléter les questionnaires obligatoires dans le cadre du programme Erasmus+ et de transmettre toutes les pièces justificatives requises (pièces pédagogiques et comptables).
2. Versement total des aides financières à la mobilité selon les règles du programme Erasmus+, notamment celles spécifiques à l'inclusion et la diversité.
3. Pour les étudiant.e.s, conformément aux standards de qualité de l'espace européen de l'enseignement supérieur, validation des crédits obtenus lors de leur mobilité dans le cadre de leur formation à l'université. Pour les personnels, possibilité de valoriser l'expérience dans le cadre de l'évaluation professionnelle.
4. Valorisation des expériences de mobilités en incitant les bénéficiaires à participer à des journées d'information ou de formation pour inciter d'autres acteurs à bénéficier de mobilités dans un cadre d'études ou professionnel. Le cas échéant, communication en interne à l'université sur des expériences spécifiques par différents canaux de communication en place.

Moyens et outils

L'université utilise plusieurs types de moyens et d'outils pour mettre en œuvre ce plan pour l'inclusion et la diversité :

1. Des réunions de coordination et de suivi avec les acteurs internes
2. Au niveau des ressources humaines, le pôle mobilités du SERCI et d'ERUA renforcé (actuellement 9 agents plus un.e stagiaire étudiant.e Erasmus+ et un.e volontaire OFAJ) a permis d'assurer un suivi administratif de bien meilleure qualité, pour appliquer ces actions spécifiques dans leurs tâches quotidiennes.
3. L'utilisation de la démarche *Erasmus Without Paper* (EWP) et l'adaptation des outils de gestion de cet écosystème permettra à terme de gérer l'ensemble du processus administratif des mobilités. De même les différents outils permettent d'assurer le suivi statistique et le contrôle du processus dans une perspective d'amélioration continue de la qualité.
4. Les outils de communication déjà en place informent les publics des opportunités et de l'accompagnement qui leur seront proposés (sites internet, réseaux sociaux, etc.).
5. La définition de l'inclusion et de la diversité comme axe prioritaire de travail de l'université européenne *European Reform University Alliance* (ERUA) que l'université Paris 8 coordonne depuis 2020.

Dernière mise à jour le 15/02/2026.